

MINISTÈRE

des Travaux publics

SERVICE DES MINES

DIVISION DU NORD-OUEST

ARRONDISSEMENT
DE ROUEN

SOUS-ARRONDISSEMENT
de Versailles

DÉPARTEMENT

de Seine et Oise

N° 17/6

OBJET :

Rapport du Contrôleur adjoint des Mines

Par deux lettres en date des 22 et 30 Mars 1908, adressées à M^r le Préfet de Seine et Oise, M^r le Maire de Grisy-les-Plâtres signalait qu'à la suite d'un événement récemment survenu dans le pays et qui s'étendait sur des champs, les propriétaires intéressés lui ont demandé si la commune possédait les plans des carrières de gypse anciennes exploitées sous le village.

Commune de Grisy-les-Plâtres

au sujet des plans des anciennes carrières de plâtre de ce pays

Lettres de M^r le Maire de Grisy à M^r le Préfet

Il ayant pu faire qu'une réponse négative à cette demande, M^r le Maire de Grisy s'adressa à M^r le Préfet de Seine qui transmis les deux lettres en question au Service des Mines.

Nous nous sommes rendu à Grisy-les-Plâtres le 7 a. pour procéder à une enquête à laquelle il résulte ceci :

Il existe en effet, dans la partie basse de Grisy, des anciennes carrières de gypse dont l'exploitation remontant à plusieurs siècles aurait été arrêtée il y a une soixantaine d'années.

Les archives du sous-arrondissement minéralogique de Versailles ne possèdent aucun plan de ces anciens travaux, mais nous avons découvert un document très intéressant sur cette question.

Il s'agit d'une "Sentance de Police" du Baillage de Pontoise, pris le 27 mai 1783, à la suite d'une visite ordonnée par le Conseiller du Roi, des trous et carrières à Plâtres les Villages de Grisy, Epiais et Lieux circonvoisins, dont la position était de nature à créer des dangers pour les habitants.

Dans ce règlement sont désignés 10 points particulièrement dangereux, qui ont tous été reconnus par M^r Audier, ingénieur en pays, âgé d'une soixantaine d'années, qui en sa qualité de Conseiller municipal, chez l'abrié du Maire de Grisy,

obligeamment offert à nous accompagner dans notre visite des lieux.

Le premier point cité dans la "Sentance de Police" est situé au lieu dit "les Granges", "au-dessous de la Ferme Seigneuriale de Grisy, au midi, dans le milieu d'une pièce de lugerme", là existait un trou à rare-terre, en forme de puis, de quatre pieds de diamètre, de quarante à cinquante pieds de profondeur, en partie masqué par la lugerme, et appartenant à Jean-Baptiste Commandeur, Marchand plâtrier à Grisy; le dit trou ayant servi à l'exploitation d'une carrière qui déjà, en 1783, était abandonnée.

C'est précisément là, à la limite de la propriété appartenant actuellement à Madame Delacour que l'éboulement auquel la lettre du 22 mars, de M^e le Maire de Grisy fait allusion, s'est produit: Une mur de clôture de jardin construit en bonne maçonnerie, de 2^m 40 de hauteur et 0^m 50 d'épaisseur disparaissait entièrement sur 11^m 00 de longueur, recouvert ensuite par les terres éboulées des bords de l'excavation de 5 à 6 mètres de diamètre qui s'était formée, et qui avait été déjà comblée lorsque nous avons visité les lieux.

On dira de la propriétaire, plusieurs éboulements se seraient manifestés au même endroit, à des époques différentes déjà lointaines. Il est probable qu'en se trouve immédiatement au dessus de l'ancien puis d'extraction de la carrière encore imperfectement garni de remblais, ces mouvements sont d'ailleurs facilités par la pente naturelle du sol, (0^m 10 à 0^m 15 centimètres environ par mètre), qui permet aux eaux de surface de s'introduire, probablement en grande quantité, dans les anciens travaux, et, en s'y écouant d'en désagréger les piliers, et d'entraîner les terres de remblais, creant ainsi des vides derrière elles.

Une seule entrée des ces anciens cavages subsiste actuellement. Elle se trouve dans le parc du Château de Grisy appartenant à M^e le Marquis de Montredon. Nous devons à l'obligeance de M^e le Montredon d'avoir pu pénétrer dans ces anciens travaux dont l'accès par un escalier, en bon état, comportant 75 marches de 0^m 20 de hauteur environ.

Nous avons fait cette visite dans le but de nous rendre compte, si possible, de la façon dont l'exploitation ancienne a été conduite.

L'entrée de la carrière a été fortement consolidée sur moyen de piliers, en bonne maçonnerie, telle que l'attestent des inscriptions

sur les murs ces consolidations dateraient de 1873.

En pénétrant avec précaution plus avant nous avons constaté que la hauteur des galeries était de 5^m 50 à 6 mètres et n'avait porté que sur la partie supérieure de la masse, c'est-à-dire la pierre tendre. Ces galeries mesurent en moyenne 6 mètres de largeur et les piliers qui ont environ 4 mètres de côté paraissent bien conservés, tandis qu'en contraire le banc de gypse laissé comme ciel s'est rompu et est éboulé en maints endroits.

La hauteur du terrain de recouvrement ~~est de~~^{la} 18 à 20 mètres, sensiblement la même qu'au lieu dit "les Granges", ces deux régions visitées étant à peu près à la même altitude, et les couches de gypse paraissant disposées horizontalement.

Quoiqu'il en soit, il résulte de nos renseignements que les terrains sous les maisons mêmes de Grisy et notamment sous celle de M^e Delacour paraissent ~~avoir~~ avoir pas été exploités, sauf cependant à l'angle sud de la grange de la ferme seigneuriale dont M^r Augier est locataire depuis de très nombreuses années, où un affaissement bien marqué du sol, plusieurs fois relevé déjà, s'est manifesté. Ce point est situé à environ 80 mètres de l'orifice des fuites récemment éboulé dans le jardin de M^e Delacour, mais les murs des constructions ne portent aucune lézarde ; cette propriétaire a remplacé la partie du mur éboulé par un grillage métallique afin de ne plus charger ce terrain instable, c'est la seule solution qui s'imposait.
La situation ~~ne nous a pas~~ ne comporte aucun danger.

Nous proposons à M^r le Préfet de répondre à M^r le Maire de Grisy que les plans des anciennes carrières de plâtre de ce pays n'existent pas.

Paris, le 17 avril 1908.

Le Contrôleur pp^{al} des mines.

E. Mandorelle

Mémoire de l'Ingénieur des Mines.

J'adopte les conclusions du rapport ci-dessus, et j'ai l'honneur de proposer à M. le Préfet de Seine-et-Oise de répondre à M. le Maire de Grisy, en lui communiquant, à titre de renseignement, le rapport de M. le Contrôleur principal des Mines Chaudronneille, qui n'existe aucun plan des anciennes carrières en question; qu'en surplus, ces carrières étant abandonnées, tous travaux de consolidation des puits existants seraient, d'après l'art. 2^e du règlement des carrières, à la charge des propriétaires actuels du sol.

L'affaire ne me ferait comporter aucune autre suite administrative.

Paris, le 14 mai 1908.

L. Ingénieur des Mines.

J. de Segy

J. de Segy